

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-ET-UN MARS, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 15 mars 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHÉL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BELVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, David BURLLOT, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Marie-Pierre LE ROUX (*suppléante de Joël LUCIENNE, absent*), Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Catherine TIENGOU (*suppléante de Renaud Le Berre, absent*), Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Jérémy BOULARD donne pouvoir à Sylvie HERVO,
- Nathalie BOUZID a donné pouvoir à René LE BOULANGER,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- Laurence URVOY a donné pouvoir à Camille CAURET
- Yvon BERHAULT, Marc LE GUYADER, Fabienne TASSEL,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Camille CAURET

Délibération n°2023-037

Membres en exercice : 69 Présents : 61 Absents : 8 Pouvoirs : 5

AFFAIRES GENERALES
MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DES MOYENS AU LYCEE HENRI AVRIL

Aujourd'hui, le lycée Henri Avril (Lamballe-Armor), seul établissement public du territoire, propose un panel de formations conséquent, allant des formations générales aux formations professionnelles en

passant par les formations technologiques, à plus de 1 300 élèves du territoire de Lamballe Terre & Mer.

Cette pluralité d'enseignement est une richesse pour notre agglomération.

Elle permet à tous les jeunes du territoire de trouver, localement, une offre pédagogique, accessible à toutes et tous, pour construire leur projet d'apprentissage et donc leur avenir professionnel.

Cet établissement est un véritable outil pour « aider les jeunes [...] à construire et à élaborer leur projet personnel, à leur donner les moyens d'atteindre ces objectifs afin qu'ils puissent affronter leur vie future en citoyens responsables et solidaires ».

Or la baisse annoncée de la dotation globale horaires (DGH) pour la rentrée 2023 met en péril les conditions d'apprentissage des élèves : des effectifs plus chargés dans les classes, l'alourdissement de la charge de travail des enseignants au détriment de la mise en place de projets personnalisés pour les élèves, des difficultés de recrutement de personnels remplaçants etc. Le Rectorat et la Direction académique des services de l'Éducation nationale dans les Côtes d'Armor évoquent la suppression de 108 heures d'enseignement soit 6 postes de titulaire.

Les élus de Lamballe Terre & Mer réaffirment leur attachement au service public d'éducation et soutiennent les enseignants, les parents d'élèves et les lycéens qui contestent ces suppressions de postes.

Ils demandent à ce que le lycée Henri Avril dispose des moyens d'enseignement suffisants pour garantir l'accès de chacune et de chacun des élèves à un niveau d'éducation de qualité et demandent donc au Recteur d'Académie de maintenir les postes existants au lycée Henri Avril de Lamballe-Armor à la rentrée 2023.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

24 MAR. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

24 MAR. 2023

24 MAR. 2023

Pour le Président,
Par délégation,

Directrice Générale Adjointe des Services,
Anne-Claire GUILLET